



Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19 JUIN 2026
ID : 085-200061265-20260618-2026_4_19-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 25

DELIBERATION
DL CIAS 2026-4-19

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 19 JUIN 2026
- la publication le : 19 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

Conseillers présents : Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Marie-Thérèse BONNEAU, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Christophe CABANETOS, Raphaël FARTURA, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Bérangère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sandrine MARCHAL, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS, Claude VILLAIN.

Conseillers absents et excusés : Jean-François BIRON, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU.

Pouvoirs : François BLANCHET à Hervé BESSONNET, Vincent ELINEAU à Claude VILLAIN.

Guillaume BOSSARD est désigné secrétaire de séance.

Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2025 de chacun des budgets du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, de la manière suivante :

Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	6 200 474,96 €	54 925,60 €	82 896,14 €
Recettes	5 924 486,27 €	56 590,50 €	5 000,00 €
Solde d'exécution	-275 988,69 €	1 664,90 €	-77 896,14 €
Résultats reportés N-1	350 406,73 €	231 310,36 €	
Résultat au 31/12/2025	74 418,04 €	232 975,26 €	-77 896,14 €

Le Compte Administratif 2025 du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 74 418.04 € et un excédent de la section d'investissement de 232 975.26€ et un déficit sur les restes à réaliser de 77 896.14 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- A l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 74 418.04 €.

EHPAD DE LA CHAIZE GIRAUD

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2025
Dépenses	193 725,18 €	72 179,78 €	5 060,39 €
Recettes	166 585,13 €	130 232,00 €	- €
Solde d'exécution	-27 140,05 €	58 052,22 €	-5 060,39 €
Résultats reportés N-1	-276 816,59 €	383 567,87 €	
Résultat au 31/12/2025	-303 956,64 €	441 620,09 €	-5 060,39 €

Le Compte Administratif 2025 du budget annexe EHPAD HARMONIE présente un déficit de fonctionnement de 303 956.64 € et un excédent d'investissement de 441 620.09 € et un déficit sur les restes à réaliser de 5 060.39 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- au déficit de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 303 956.64 €

RESIDENCE AUTONOMIE SAINT MAIXENT SUR VIE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	647 217,93 €	121 864,26 €
Recettes	654 527,04 €	98 988,14 €
Solde d'exécution	7 309,11 €	-22 876,12 €
Résultats reportés N-1	62 136,04 €	18 490,85 €
Résultat au 31/12/2025	69 445,15 €	-4 385,27 €

Le Compte Administratif 2025 du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES présente un excédent d'exécution de la section de fonctionnement en 2025 de 69 445.15 €. La section d'investissement présente un déficit d'investissement de 4 385.27 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au financement de mesures d'investissement (compte 10682) à hauteur de 12 000€
- Au compte 1100 « report à nouveau » à hauteur de 57 445.15€

SERVICE AIDE et ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	114 539,72 €	- €
Recettes	112 860,36 €	766,39 €
Solde d'exécution	-1 679,36 €	766,39 €
Résultats reportés N-1	6 481,12 €	- €
Résultat au 31/12/2025	4 801,76 €	766,39 €

Le Compte Administratif 2025 du budget annexe SERVICE d'AIDE et d'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE présente un excédent d'exécution de la section de fonctionnement en 2025 de 4 801.76 € La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 766.39 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au compte 1100, « report à nouveau » à hauteur de 4 801.76 €.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-4, L.2311-5, L. 2311-6, R.2311-11 et suivants et D.2311-14,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment ses articles R.314-49 à R.314-55,

Vu l'instruction M22,

Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2025,

Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats 2025, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- Budget Principal CIAS
- Budget annexe « EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD »
- Budget annexe « RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES ST MAIXENT SUR VIE »
- Budget annexe « SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE »

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Guillaume BOSSARD

Givrand, le 18 juin 2026,

La Vice-Présidente du CIAS,

Maryse AUGUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.